

Que faire

EN CAS D'ARRESTATION POUR 'LOITERING' (VAGABONDAGE)?

Connaitre vos droits peut vous aider.

La police procède à des arrestations massives dans les rues du centre-ville de Johannesburg. La plupart de ces arrestations, au nom du 'vagabondage' (loitering), sont des abus. Voici quelques conseils à suivre si cela vous arrive:

- 1) Si possible, relevez discrètement le numéro de la voiture de police (par exemple HB07 veut dire Hillbrow voiture numéro 7), si ce n'est pas possible d'avoir le nom du policier qui vous arrête.
- 2) Demandez votre notification de droits (NOTICE OF RIGHTS) au commissariat de police: c'est un droit, et la police doit vous la donner pour justifier de votre arrestation. Ne vous laissez pas intimider.
- 3) Demandez un reçu (RECEIPT) si vous payez l'amende exigée; ou l'admission de culpabilité (ADMISSION OF GUILT) au moment ou vous êtes relaché 9si vous n'avez pas payé l'amende).



African Diaspora Forum

Tel : 011.633.21.40 – 083.514.73.67- Fax: 086.664.84.14

E-mail: africandiasporaforum@gmail.com

4) Vous pouvez contacter l'AFRICAN DIASPORA FORUM pour un soutien gratuit (011.633.21.40).



African Diaspora Forum

Tel : 011.633.21.40 – 083.514.73.67- Fax: 086.664.84.14

E-mail: africandiasporaforum@gmail.com